



Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Mildiou**
- **Black-rot**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Cicadelle verte**
- **Flavescence dorée**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

La majorité des parcelles sont au stade "boutons floraux séparés". Le Gamay est au stade début floraison et les toutes premières fleurs sont visibles sur les parcelles les plus précoces de Loir de l'oeil, Merlot, Duras et Mauzac.

Les rameaux post-gel sont au stade " 4 à 6 feuilles étalées, boutons floraux agglomérés".



début floraison sur Gamay.

DONNEES METEOROLOGIQUES

La semaine dernière a été sèche, la pluie de lundi a donné un cumul de 1 à 2 mm. Les températures remontent doucement. Pour la semaine en cours, jeudi et vendredi s'annoncent secs, ensuite une dégradation orageuse est annoncée dès vendredi soir et pour le week-end.

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

Les toutes premières taches de mildiou sont signalées sur le secteur de Lagrave.

Modélisation :

La semaine dernière, en l'absence de pluie aucune contamination épidémique n'a été modélisée. La pression exercée par le mildiou est en hausse, sous l'effet des pluies des semaines précédentes. Sur la majorité des secteurs, un cumul de 3 mm est suffisant pour déclencher la modélisation de contaminations épidémiques, sauf sur le secteur de Cunac où il faudrait un cumul de 10 mm.

Les symptômes issus des contaminations pré-épidémiques du 13 au 16 mai devraient être visibles et ceux issus des contaminations épidémiques du 21 juin (secteur de Cadalen) le seront autour du 5 juin.



Mildiou sur feuilles

Préconisations

Une dégradation orageuse est prévue en fin de semaine, un cumul de 3 mm suffit pour engendrer des contaminations épidémiques. Intervenez avant la pluie si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage.

* Bouillie bordelaise RSR Dispers (5 applications max), Frégate SC (5 applications max), Hélicuivre (5 applications max), Cuproxat SC (5 applications max), Kocide 35 DF (6 applications max), Champ Flo Ampli (12 applications max), Copernico Hi BioWG (5 applications max), sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :
*300g/ha

Alternatives

* Romeo, cerevisane, 0,25kg/ha + contact
* Bastid, Cos Oga, 2L/ha + contact
Mise en oeuvre de la prophylaxie.

A retenir

Des contaminations épidémiques sont possibles dès 3mm.

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

La semaine dernière les symptômes sur feuilles ont progressé sur les témoins non traités, en particulier sur celui de Lagrave où 60 % des ceps sont touchés. Quelques taches sont également signalées sur des parcelles de référence de Duras, Gamay, Fer servadou, Syrah et autres parcelles à historique. Cette sortie de symptômes est issue des différentes pluies contaminantes qui ont été enregistrées à partir du 9 mai.

Analyse de risque:

Des contaminations sont possibles avec les pluies prévues en fin de semaine. Les symptômes devraient encore progresser dans les prochains jours.

Taches de black-rot sur feuilles



Préconisations

La dégradation orageuse annoncée pour la fin de la semaine, peut engendrer des contaminations. Intervenez avant les pluies, soyez vigilants sur les parcelles présentant des facteurs de risques (taille rase et dégâts en 2020).

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternatives

Mise en oeuvre de la prophylaxie: élimination des sources d'inoculum présentes sur les baies momifiées et les rameaux.

A retenir

Soyez couverts, une dégradation orageuse est annoncée.

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

Aucun symptôme n'est signalé sur le vignoble.

Stade de sensibilité:

La période de sensibilité maximale est en cours, il existe un risque de contamination jusqu'à "fermeture de la grappe".

A retenir

Protégez les parcelles jusqu'au stade "fermeture de la grappe".

Préconisations

Intervenez sur l'ensemble des parcelles, des contaminations sont possibles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* Spécialités à base de soufre, *Microthiol Spécial Disperss, Sulforix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée).*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, elle est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternative

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

VERS de la GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Aucune capture n'est signalée cette semaine. Les tous premiers glomérules sont observés en secteurs précoces.

Analyse de risque

Un dénombrement des glomérules autour de la floraison permet d'évaluer le niveau de pression de la G1.

Seuil de nuisibilité: 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences.
(Avec confusion sexuelle: 5 à 10 inflorescences avec au moins un glomérule pour 100 inflorescences).



Glomérules sur inflorescence.

Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Pour les piègeurs, penser à changer les capsules de phéromones.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Prévoir des comptages.

CICADELLES VERTES

Analyse de risque

Observations

Des larves sont observées, mais les populations restent faibles.

Analyse de risque

La gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. A ce jour les populations restent faibles.



Larves de cicadelle verte

Préconisations

Aucune intervention n'est à envisager sur la population printanière, on attend les générations estivales.

Les traitements obligatoires contre le vecteur de la flavescence dorée ont un effet secondaire sur ce ravageur.

Alternatives:

Les applications à base d'argile sont des produits de biocontrôle, qui doivent se faire dès l'apparition des premières larves.

*Sokalciarbo wp, Baikal kaolin, 10kg/ha (4 applications max)

*Argibio, Kaolinite, 10kg/ha (produit normé NFUengrais)

A retenir

Surveillez vos parcelles.

FLAVESCENCE DOREE

Analyse de risque

Observations

Les larves observées au vignoble sont toujours des L1, elles sont plus nombreuses cette semaine.



Larve L1 de cicadelle de la flavescence dorée

Préconisations

Les dates de traitement ont été fixées par la DRAAF. Le T1 devra être réalisé entre le 4 et le 14 juin.

Des traitements réalisés groupés entre vigneron d'un même secteur permettront d'améliorer l'efficacité.

Nous préconisons, dans les secteurs avec une forte problématique de réaliser 3 traitements. Le T1 est à faire au plus près de la date de départ (4 juin) et le T2 sera réalisé 10 jours après c'est à dire vers le 14 juin. Ces traitements seront ensuite complétés par un T3, 10 jours après le T2.

* Pyrevert, pyréthrinés (naturelles) 1,5L/ha (3 applications max), ZNT= 50m

A retenir

Le T1 est à réaliser vers le 4 mai.

Attention: épamprer les parcelles avant le traitement, pour que les larves soient présentes dans la végétation et touchées par le traitement.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

DéciTrait; un outil d'aide à la décision, afin de réduire la quantité de fongicide (suite).

Rectificatif sur le prix de l'abonnement, le tarif est de 350€ HT (données météo comprises).

Les tableaux générés à la parcelle par DéciTrait

Un exemple de tableau de traitement déjà rempli.

Date	Météo					Mildiou					Oïdium					Black-rot			
	Pluie Météo France (mm)	Pluie mesurée (mm)	Temp. (°C)	Hygro. (%)	Stade phéno réel	Stade phéno calculé	Etat sanitaire Feuillage (Mildiou)	Etat sanitaire Grappes (Mildiou)	Risque Mildiou	FTA Mildiou (%)	Pluie nécessitant une protection mildiou ?	Protection Mildiou	Etat sanitaire Feuillage (Oïdium)	Etat sanitaire Grappes (Oïdium)	Risque Oïdium		FTA Oïdium (%)	Faut-il être protégé contre l'oïdium ?	Protection oïdium
28/05/2018	5.5		17.61	88		21			2	0.23266	oui	39.3 mm			3	0.13	oui	39.3 mm	
29/05/2018	0.2		17.61	83.54		22			2	0.23266		39.5 mm			3	0.13	oui	39.5 mm	
30/05/2018	0.5		17.73	80.58		22			2	0.23266		40 mm			3	0.13	oui	40 mm	
31/05/2018	0.2		17.3	86.13		23			2	0.23266					3	0.13	oui	40.2 mm	
01/06/2018	0		19.13	77.29		23			2	0.23266		PROTEGER Cuvée plus 6 mm			3	0.13	oui	PROTEGER Cuvée plus 9 mm	
02/06/2018	1.2		20.64	71.96		24			2	0.23266		1.2 mm			3	0.13	oui	1.2 mm	
03/06/2018	0		21.63	75.83		24			2	0.23266		1.2 mm			3	0.13	oui	1.2 mm	
04/06/2018	1		19.28	83.67		25			2	0.23266		2.2 mm			3	0.13	oui	2.2 mm	
05/06/2018	4.5		17.3	85.79		25			2	0.23266		6.5 mm			3	0.41	oui	6.5 mm	
06/06/2018	2.5		17.42	87.04		26			2	0.23266	oui	9.4 mm			3	0.41	oui	9.4 mm	
07/06/2018	0.9		19.15	81.21		27			2	0.23266		10.3 mm			3	0.41	oui	10.3 mm	
08/06/2018	0.2		21.1	71.96		27			2	0.23266		10.5 mm			3	0.41	oui	10.5 mm	
09/06/2018	0.9		21.26	73.79		27			2	0.23266		11.4 mm			3	0.41	oui	11.4 mm	
10/06/2018	7.3		20.63	76.79		28			2	0.23266	oui	13.7 mm			3	0.32	oui	13.7 mm	
11/06/2018	3.7		17.75	85.17		28			2	0.23268	oui	22.4 mm			3	12.34	oui	22.4 mm	
12/06/2018	7		17.59	87.17		28			2	0.23313	oui	29.4 mm			3	13.93	oui	29.4 mm	
13/06/2018	0.7		18.79	81.04		29			2	0.3394					3	15.19	oui	36.1 mm	

Les Fonctionnalités des différentes colonnes:

- La colonne "Stade phéno", permet de recalculer le stade phénologique si le "Stade phéno calculé" n'est pas en adéquation avec la réalité du terrain.

- Les deux colonnes "Risque Mildiou" et "Risque oïdium" indiquent le risque calculé par les modèles Potentiel Systèmes (Echelle de 1 (risque faible) à 4 (risque élevé)).

- "FTA Mildiou" et "FTA Oïdium" est la Fréquence Théorique d'Attaque des organes calculée par les modèles sur des témoins non traités. Cela permet de repérer les dates (et l'importance) des contaminations simulées par le modèle.

- "Pluie nécessitant une protection mildiou", c'est dans cette colonne qu'apparaissent en cours de saison des « oui » lorsque DéciTrait jugera nécessaire que la vigne soit protégée avant l'arrivée de ces pluies. Le viticulteur devra mettre en œuvre une protection avant ces pluies si aucun traitement n'a été réalisé ou si la rémanence du dernier traitement ne permet pas de couvrir cette pluie.

Une fois que le traitement aura été déclaré, il apparaîtra dans la colonne "Protection Mildiou" avec sa rémanence.

Pour l'oïdium, c'est la même chose que pour le mildiou, toutefois dans la colonne « Faut-il être protégé contre l'oïdium », les « oui » qui vont apparaître indiquent une

période de protection continue. Il n'est pas demandé de protéger la vigne de manière continue sur cette période, mais de protéger environ 80 % de cette période en positionnant au mieux les traitements par rapport aux pluies prévues.

- La colonne "Black-rot", indique si les produits mildiou et/ou oïdium ont un effet sur le black-rot. La colonne "Botrytis" indique si l'outil considère qu'un traitement est nécessaire.

Ajout de traitement:

Au cours de cette opération il faut renseigner les informations demandées (date de l'application, hauteur et largeur du feuillage, le niveau de pression du mildiou et de l'oïdium) et sélectionner les parcelles sur lesquelles sera réalisé le traitement.

La dernière étape sera de sélectionner le produit contre le mildiou dans la base de donnée (Index Acta) et d'indiquer la dose. La dose saisie sera soit la dose homologuée, ou la dose calculée avec l'outil Optidose (à condition que le viticulteur soit équipé d'un pulvérisateur face par face, permettant la réduction de dose), ou la dose décidée par le viticulteur.

Il est possible d'ajouter des produits, par exemple un anti-oïdium.

En viticulture biologique, DéciTrait renseigne sur la quantité de cuivre métal à appliquer en fonction du risque mildiou.

DIVERS

Carences: Des symptômes de carence en potasse et chlorose ferrique sont toujours observés.



Chlorose ferrique.

Eutypiose: Des ceps malades peuvent être observés dans les parcelles.

Eutypiose sur Gamay.



Botrytis: Quelques symptômes sur feuilles sont signalés, ils n'ont aucune incidence sur les attaques qui pourraient avoir lieu lors de la récolte.



Phytotoxicité d'herbicide: Des symptômes de phytotoxicité en lien avec des traitements herbicides appliqués sur les cultures voisines peuvent être observés.

Phytotoxicité d'herbicide grandes cultures



Prochain bulletin le 8 juin

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : https://tarn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Occitanie/074_Inst-Tarn/1-PRODUCTIONS_TECHNIQUES/Viticulture/Documents_techniques/Protection_vignoble/liste_alternatives_prophylaxie_2019.pdf



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
BP 89 - 81003 ALBI Cedex
Tél.: 05 63 48 83 43 - Fax: 05 63 48 83 09
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Virginie VIGUES, Thierry MASSOL,
Marie Laure MURATET
v.vigues@tarn.chambagri.fr - 06.61.99.57.86
t.massol@tarn.chambagri.fr - 07.86.17.86.03
ml.muratet@tarn.chambagri.fr - 07.80.56.95.60

